

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

16 MARS 1993

DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES AFFAIRES CULTURELLES

RÉF A RAPPELER : EJ/ND

AFFAIRE SUIVIE PAR : 3591

POSTE TÉL. :

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION
CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de ladite loi ;
- VU la nomenclature des installations classées annexée au décret du 20 mai 1953 modifié ;
- VU la déclaration du 02 mars 1993 par laquelle la S.A. Fromagerie LANDEL et Cie fait connaître son intention d'exploiter à LOULANS-VERCHAMP, au lieu-dit "Sur Guiseuil", parcelle 407, un dépôt de gaz combustibles liquéfiés comportant un réservoir de 100 m3 contenant 45 tonnes de propane ;
- CONSIDERANT que ce dépôt est défini dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n° 211 B ;

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DELIVRE RECEPISSE

à la S.A. Fromagerie LANDEL et Cie

de sa déclaration

L'exploitant devra se conformer aux prescriptions indiquées dans la notice annexée.

L'administration se réserve le droit de prescrire ultérieurement toutes mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité publiques.

Le dépôt dont il s'agit sera soumis à la surveillance du service départemental d'inspection des installations classées organisé conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977.

Le présent récépissé ne dispense pas l'exploitant de solliciter tous autres agréments pouvant être exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

POUR AMPLIATION,
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ET PAR DELEGATION,
L'ATTACHE, CHEF DU BUREAU


Jocelyne DURAUFFOURG

FAIT A VESOUL, LE **16 MARS 1993**

LE PREFET,
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DES FINANCES
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES
Bernard BOUILLON

.../...

Destinataires :

- S.A. Fromagerie LANDEL et Cie 70230 LOULANS-VERCHAMP
- M. le Maire de LOULANS-VERCHAMP 70230
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement
Région de Franche-Comté - Subdivision de VESOUL
Résidence "Le Ronsard" 31 rue Jean Jaurès B.P. 151
70003 VESOUL CEDEX
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement 70000 VESOUL

X

